



# Saint-Joseph-de-Sorel

## L'INFORMATION MUNICIPALE

Chers(es) Saint-Josephois(es),

Le Conseil travaille actuellement sur plusieurs projets :

### **ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ)**

Le Conseil municipal a autorisé la signature de l'entente de partenariat avec la Ville de Sorel-Tracy et la Sûreté du Québec concernant la fourniture de service de cadets à vélo pour la période estivale 2017.

### **REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH) COMPRIS DANS LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Pour répondre à la loi 83, adoptée par l'Assemblée nationale, la fusion des Offices municipaux existent afin de constituer un office régional d'habitation dont Saint-Joseph-de-Sorel fera partie (HLM).

### **OMH (REGROUPEMENT)**

Le Conseil adhère officiellement à cette demande et mandate M. Serge Baron et son substitut, M. Michel Latour, pour siéger sur le Comité de transition et de concertation. Le mandat du comité est de débuter son travail en étudiant un modèle déjà mis en place dans une MRC située à proximité de la nôtre, pour étude et recommandation.

### **ROUTE INDUSTRIELLE SECTEUR EST**

Étant donné que le projet de route industrielle perdure toujours dans les objectifs du Conseil municipal pour la sécurité des citoyens, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel fait toujours confiance à Me Conrad Delisle, conseiller juridique, pour permettre à l'Assemblée nationale d'adopter le projet de loi privé que nous avons déposé, il y a de nombreux mois.

### **FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD)**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a demandé au MAMOT que la réparation des murs de l'Hôtel de Ville (539 000 \$) et aussi la réfection complétée des salles municipales avec ascenseur, climatisation et salles de bain réglementaires (942 000 \$). L'aménagement de l'ex-terrain de l'église en parc sera un supplément estival au « Pôle milieu de vie. »

### **PROJET « PÔLE MILIEU DE VIE »**

Dans le but de ne pas perdre le droit d'utilisation de l'ex-terrain de l'église, le Conseil demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de permettre la réalisation du nouveau projet plus modeste dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) mais quand même structurant et adapté à la population pour un « Pôle milieu de vie » agréable.

### **JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE**

Le Conseil a décidé de tenir la Fête familiale horticole à l'aréna, le 20 mai prochain, selon la même formule établie en 2016. Nous serons évalués au cours de l'été et nous visons la cote de quatre (4) fleurons.

### **CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL**

Le Conseil renouvelle son adhésion au Centre animalier Pierre-De Saurel pour l'année 2017, au montant de 9 253,75 \$, couvrant le forfait d'une (1) cage pour chien et d'une (1) cage pour chat ainsi que tous les autres termes.

### **LOCAL AUX FAMILLES**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accorde une aide financière demandée par l'organisme « Voir grand pour nos petits », soit la somme de 5 000 \$.

### **RÉHABILITATION DE LA BERGE ET DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate la firme d'architecte « Objectif Paysage » pour la plantation et l'exécution de la phase 1 du projet de réhabilitation de la berge et de la rampe de mise à l'eau du Parc de la Pointe-aux-Pins.



Volume 31 n°2  
Mai 2017



## CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

**17-03-23 :** (Serge Pélloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivier Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Bélisle (Verchères), Martin Damphousse, Francis Rinfret (Varennes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Yvon Massicotte, Murielle Allatt, Louise Boucher, Catherine Liessens, Anie Cournoyer, David Viannay).

Les délégués reçoivent l'état de la situation qui existe concernant la poursuite de la Québécoise contre le CIT Sorel-Varennes et décident de continuer la préparation du procès, qui doit avoir lieu au cours de la présente année.

Les états financiers de l'année passée sont déposés devant les membres qui en prennent connaissance. Concernant la gouvernance, le comité de transition entame la procédure du regroupement avec le RTM (Réseau de transport de Montréal). Les spécialistes vont prochainement commencer l'installation de l'informatique, etc. Les municipalités hors territoire (Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel) manifestent leur intérêt à continuer le travail de transport de ses citoyens vers Montréal et de poursuivre le transport interne avec Taxibus.

Le projet pilote est terminé avec Sainte-Anne-de-Sorel, qui est intéressée à implanter le système de transport Taxibus. Trois municipalités profitent maintenant des avantages de ce transport collectif.

**17-04-26 :** (Serge Pélloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivier Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Bélisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse, Francis Rinfret (Varennes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable), Yvon Massicotte, Murielle Allatt, Louise Boucher, Catherine Liessens, Anie Cournoyer, David Viannay).

Les représentants donnent l'autorisation de transfert de fonds à la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel pour le remboursement d'emprunt. Ils acceptent le protocole d'entente (poursuite du projet pilote) pour le service Taxibus à Sainte-Anne-de-Sorel. Ils décident d'une étude d'avant-projet pour la ventilation, le chauffage et l'éclairage de la baie de lavage du garage Sorel-Tracy. Ils prennent la décision concernant la desserte de Varennes pour le Cégep de Sorel-Tracy. Ils projettent l'implantation d'arrêts d'autobus sur le territoire de la municipalité de Verchères. Ils autorisent la signature pour le transfert du bail commercial pour la location du garage de Varennes.

Le rapport des opérations du mois de mars contient les indications de performance de Taxibus, les statistiques d'achalandage par circuit, le tableau d'analyse des plaintes et registres, le compte-rendu de la rencontre opérationnelle avec le transporteur.

## RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINTE-LAURENT

**17-03-30 :** (Olivar Gravel, président, Martin Bergeron, secrétaire-trésorier, Yvon Bibeau, André Tremblay, Jocelyn Benoit et Michel Pélloquin).

Dépôt du rapport financier 2016, exercice terminé le 31 décembre 2016.  
**Revenus et dépenses :** 1 129 317 \$ (1 125 094\$ en 2015).

**Excédent :** 269 235 \$ (312 470 \$ en 2015).

**Excédent accumulé :** 2 600 862\$.

**Présentation :** Rapport aux responsables de la gouvernance – communication des résultats des travaux d'audit.

Par la suite, les délégués adoptent le rapport d'exploitation 2016 de la station d'épuration et postes de pompage ainsi que le rapport du président.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

**17-03-23 :** (Serge Pélloquin, Olivier Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, Martin Damphousse et François Gamache)

Les états financiers de la dernière année sont analysés et déposés. La Régie sera bientôt dissoute pour faire partie, tout comme le CIT, de la Commission de Transport de Montréal. Le terminus leur appartiendra et nous pourrons profiter de ses services.

Les délégués des deux organismes (CIT et la Gare) prennent connaissance de la distribution des surplus effectués en 2011-2016.

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17-04-26 :** (Serge Pélloquin, Olivier Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, Martin Damphousse, François Gamache et Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier).

Les délégués font le transfert du bail de location du garage de Varennes au CIT Sorel-Varennes.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

**17-01-30 :** (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Pélloquin, Yvon Bibeau (Sorel-Tracy), Claude Pothier (Saint-Roch-sur-Richelieu), ainsi que Luc Airoldi et Vicky Bussière).

Les délégués de la Régie délèguent M. François Le Prévost et M. Luc Airoldi pour négocier la convention collective des employés. Ils donnent le mandat au plus bas soumissionnaire l'audit quinquennale de l'installation de production d'eau potable de la Régie. Ils prennent connaissance de la liste des dépenses incompressibles.

**17-03-06 :** (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Pélloquin, Yvon Bibeau (Sorel-Tracy), Claude Pothier (Saint-Roch-sur-Richelieu), ainsi que Luc Airoldi et Vicky Bussière).

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective sont commencées. Ils autorisent le paiement pour l'installation du papillon filtre #5.

Ils changent le contrat pour l'audit quinquennal du plus bas soumissionnaire.

La trésorerie dépose les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 : excédent de 68 216 \$ (60 444 \$ en 2015). Le sommaire des revenus de quotes-parts ont été de 879 740 \$ pour Sorel-Tracy, de 175 769 \$ pour Saint-Joseph-de-Sorel et de 28 123 \$ pour Saint-Roch-de-Richelieu.

**17-04-10 :** (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Pélloquin, Yvon Bibeau (Sorel-Tracy), Claude Pothier (Saint-Roch-sur-Richelieu), ainsi que Luc Airoldi et Vicky Bussière).

Les délégués discutent de l'avancement des négociations de la convention collective. Ils renouvellent le mandat du directeur, M. Luc Airoldi. Le grief a été abandonné. Nous voulons adhérer au programme Primeau pour l'installation d'UV.

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville au **450 742-3744** et en faisant mention de l'adresse civique la plus proche du luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**



## BIENVENUE CHEZ VOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4<sup>e</sup> mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant  
de ce qui se passe  
dans notre Ville.**

Pour votre information voici les dates :  
23 mai - 27 juin - 25 juillet -  
29 août et 26 septembre 2017

## CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2017, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de :

- 35 \$ pour les résidants de Saint-Joseph-de-Sorel et
- 40 \$ pour les autres Villes.

Pour plus d'information, communiquez avec  
**M. Julien Paul au 450 742-0262**

## Office Municipal d'Habitation

L'O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel, résidence Pointe-aux-Pins, offre des logements à prix modiques aux résidants de Saint-Joseph-de-Sorel à faibles revenus.

Pour en faire la demande et être inscrit sur la liste d'attente, communiquez avec le directeur général, monsieur Roger Courchesne en composant le **450 746-7532**.

## TERRAIN DE JEUX 2017

**(26 juin au 11 août 2017)**

Une pré-inscription, réservée uniquement aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel, aura lieu du **29 mai au 9 juin 2017 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir une preuve de résidence. Le coût de l'inscription est **gratuit**.

L'inscription pour les **non-résidents** aura lieu du **12 au 20 juin 2017 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir votre carte du citoyen. Le coût de l'inscription est **de 100\$**.

Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au **20 juin 2017**.

Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

**Pour s'inscrire au terrain de jeux  
vous devez être âgés de 5 à 14 ans.**

## CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1  
Jour : Tous les mardis | Arrivée: **18h45**

Prendre note qu'il n'y aura pas de scrabble le  
**20 juin et 27 juin 2017**



**Informations**  
**Mme Monique Cool**  
**450 743-8197**

## BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi,  
il y a un bingo récréatif organisé  
par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1  
Jour: Tous les mercredis | Arrivée: **13h00**

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.  
**Nous vous attendons en grand nombre !**

## TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publisac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès Sorel-Tracy valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

**Pour plus d'information, communiquez au :**  
**450 780-5600, poste 4400**

## RENCONTRE AVEC DES INTERVENANTES QUI TRAVAILLENT AUPRÈS DES FAMILLES

Mercredi le 19 avril, j'étais accompagné de Sophie Giguère et de Julie Naud, deux intervenantes qui dynamisent notre Local aux familles.

La rencontre se situait à Joliette et nous y avons rencontré Maryse Fortin et Marie-Noëlle Tremblay de « Trois-Rivières en action et santé », Véronique Guilbeault de Salaberry-de-Valleyfield, Elizabeth Gaulin de Saint-Eustache, Claire Bourgeois du Regroupement Tandem de Sainte-Agathe, Geneviève Allard de l'organisme « Cal en Bourg 0-5 ans » de Mont-Tremblant et Sylvie Lavoie de la MRC des Deux Montagnes.

Nous avons spécifié l'importance du maintien établi pour la création de locaux aux familles au niveau provincial. Nous nous sommes

interrogés sur le financement futur et les façons de pérenniser nos interventions.

Plusieurs questions étaient dirigées vers notre Local, concernant le recrutement des familles, l'implication des parents et les liens à tisser avec l'administration municipale.

La rencontre a été productive pour tous les participants. Nous avons été heureux de partager notre expérience avec ce groupe d'intervenantes, qui ne désirent que l'amélioration des conditions de vie des familles de leurs régions.

*Jacques Renaud*  
Conseiller et R.O.F.A.

## GYMNASTIQUE ACTIVE

Dans le cadre du **Programme Aînés actifs**, des cours de « gymnastique active » seront donnés par **Mme Myriam Chevigny** au Parc de la Pointe-aux-Pins, à compter du **vendredi 26 mai jusqu'au vendredi 28 juillet 2017**, de **9h00 à 10h30**.



## Journée familiale horticole

Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel invite tous les citoyens et citoyennes à venir célébrer la « JOURNÉE FAMILIALE HORTICOLE » le **samedi 20 mai 2017, à compter de 10 h 30**, à l'intérieur du Centre Récréatif Aussant (aréna), entrée du côté du stationnement de la rue Saint-Joseph.

### Horaire des activités :

**10h30 à 12h00 :**

Remise de caissettes de fleurs et de terreau paysagiste



**12h00 :**

Tirages (Pour participer aux tirages, votre présence est obligatoire) – Aucune livraison

**TRAVAIL DE MILIEU**  
AUPRÈS DES  
**AÎNÉS**  
de la MRC de Pierre-De Saurel

BESOIN DE SOUTIEN?  
Je suis là pour vous!

### Service gratuit



Francine Laplante, **TES**  
**450 881-7017**

Vous vivez une période difficile  
...une maladie, un deuil?

Vous vous sentez seul  
...aimeriez rencontrer des gens?

Vous avez besoin d'aide  
...ne savez pas où vous adresser?

### MES OBJECTIFS

Être à l'écoute de vos besoins

Vous informer sur les services et les programmes  
...qui vous sont destinés

Envisager avec vous des solutions  
...et les mettre en oeuvre!

travailleurseudemilieu7010@hotmail.com



Un projet porté par  
REGROUPEMENT POUR LA SANTÉ DES AÎNÉS PIERRE-DE SAUREL

450 855-3737

## PROGRAMMES CÉGEP MUNICIPALITÉS

VOIR LES DÉTAILS AU : [WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF](http://WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF)

**S P É C I A L**  
**3 MOIS ÉTÉ**  
DU 29 MAI AU 9 JUILLET 2017

**120\$<sup>\*</sup>** AÎNÉ / ÉTUDIANT  
**150\$<sup>\*</sup>** ADULTE

TAXES EN SUS.

\*TARIF APPLICABLE AUX MEMBRES  
DU PROGRAMME CÉGEP/MUNICIPALITÉS.

### COURS EN GROUPE

DÉBUT SEMAINE DU 26 JUIN 2017  
(8 SEMAINES)

#### MAMANS-BÉBÉS

DÉBUT SEMAINE DU 26 JUIN 2017 (8 SEMAINES)

#### ENTRAÎNEMENT FONCTIONNEL (POUR S'ENTRAÎNER AUTREMENT ET EFFICACEMENT)

#### ENTRAÎNEMENT DE COURSE

### ACTIVITÉS DE GYMNASSE

LOCATIONS DE GYMNASSES  
ESCALADE INTÉRIEURE

FÊTES D'ENFANTS (5-13 ANS)  
BADMINTON LIBRE

**Centre Sportif**  
DU CÉGEP DE SOREL-TRACY **30 ANS**

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS  
**450 743-9127**

JOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK!

## POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veuillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

**Payable à 100 %.....Inscription du 1<sup>er</sup> ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé**

\* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

**Payable à 50 %.....Inscription du 2<sup>e</sup> ENFANT (en prenant la 2<sup>e</sup> activité la plus chère)**

\* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2<sup>e</sup> enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

**Gratuit.....Inscription du 3<sup>e</sup> ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)**

\* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

### PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- a) Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- b) Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- c) Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- d) Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

**NOTES :** \* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

\* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

**Exemple d'une famille de 3 enfants :**

- 1<sup>re</sup> vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1<sup>er</sup> enfant
  - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2<sup>e</sup> enfant
  - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3<sup>e</sup> enfant
- 2<sup>e</sup> vague :**
- Le même Simon suit un 2<sup>e</sup> cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 1<sup>er</sup> enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
  - Le même Jean suit un 2<sup>e</sup> cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2<sup>e</sup> vague et devient le 2<sup>e</sup> enfant (au sens de la 2<sup>e</sup> inscription la plus chère).

## CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la **Bibliothèque Marie-Didace**, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la **Bibliothèque « Le Survenant »**, situé au 145, rue George (secteur Sorel).

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valide pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy**, au 450 780-5600, poste 4400.

## **UN PETIT COUP DE POUCE POUR VOTRE USINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RICHELIEU/SAINTE-LAURENT**

### **CE QUI DOIT ÊTRE UN REJET À L'ÉGOUT :**

- 1) Excréments et papier hygiénique;
- 2) Eau d'évier, de lessive et d'équipement sanitaire;

### **TOUT AUTRE OBJET DOIT ÊTRE DISPOSÉ COMME IL SE DOIT DANS LES ORDURES.**

Un reportage du 29 mars 2017, au bulletin de nouvelles de Radio-Canada sur l'usine d'assainissement des eaux de la ville de Montréal, démontre en détail la quantité phénoménale des rejets à l'égout. Malheureusement, le même ensemble de déchets non-organiques se retrouve aussi à notre usine d'épuration des eaux usées.

En effet, une première barrière que l'on nomme le pré-traitement intercepte la majeure partie des déchets. Les eaux usées passent ensuite au travers d'une grille et les détritus ayant une dimension plus grande que 2 cm sont retenus et enlevés. Pour votre information, nous y retrouvons : condoms, serviettes sanitaires, tampons, couches, lingettes, fil de soie dentaire, Q-Tips, sacs de plastique, briquets et plusieurs autres objets qui ne devraient pas s'y retrouvés.

Ensuite, dans la mécanique de traitement, il y a le système de dessablage qui fait obstacle aux matières en suspension, tel que le sable, la roche, les morceaux de légumes, les mégots de cigarette, la litière à chat, etc.

L'usine d'épuration des eaux Richelieu/Saint-Laurent est en opération depuis juillet 1990 et toute l'eau usée domestique des municipalités de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et de Saint-Joseph-de-Sorel est acheminée via une trentaine de stations de pompage qui sont localisées un peu partout sur le territoire des municipalités.

Sur le réseau, les stations de pompage subissent régulièrement des blocages au niveau des impulseurs de pompe. Bien que ces équipements soient aptes à subir le passage des rebuts, ils subissent à chaque fois des coups qui altèrent leurs durabilités et leurs durées de vie normale. Il faut savoir que la valeur de ces équipements se situent entre 5 000 \$ à 250 000 \$.

Les appareillages accessoires tels que les purgeurs d'air sont régulièrement obstrués par des Q-Tips et des fils de soie dentaire. Ils s'imiscent dans la tuyauterie et bouchent les conduits où l'air doit circuler.

Le réseau d'égout connaît aussi des engorgements causés par des accumulations de lingettes dites bio-dégradables, il faut savoir qu'elles se décomposent très lentement. Des nettoyages coûteux par camion écureur-vaccum sont régulièrement nécessaires afin de déloger ces déchets.

En conclusion, tous et chacun doivent réévaluer leurs habitudes en ce qui concerne les rejets à l'égout dans les réseaux d'égout domestique de nos municipalités. De bonnes habitudes auraient comme avantages d'engendrer une diminution directe de la pression exercée sur tout le réseau d'égout et seraient un prémissé favorable pour réaliser des économies importantes qui sont reliées à l'entretien de toute cette mécanique, somme toute, assez complexe.



# 11 ième ÉDITION – TOURNOI DE GOLF

DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB LIONS SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

**SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE**

**M. JÉRÉMIE RAINVILLE**

**Commentateur sportif**



**VENDREDI LE 8 SEPTEMBRE 2017  
AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY "LES DUNES"**

La 11ième Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2017 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». Pour cette édition, M. Jérémie Rainville a répondu, avec enthousiasme et fierté, à la demande du comité organisateur pour la présidence d'honneur de ce tournoi. M. Jérémie Rainville est commentateur sportif sur les ondes du 98,5 fm depuis plus de dix ans, il n'a pas oublié là où il a grandi : Saint-Joseph-de-Sorel. Malgré de nombreux mandats avec TVA Sports, qui lui ont fait visiter plusieurs amphithéâtres de la LNH, c'est avec beaucoup de réconfort qu'il retrouvait l'aréna Aussant pour y voir évoluer son garçon. De participant au terrain de jeux jusqu'à sauveteur à la piscine municipale, il a vécu pleinement la synergie de notre ville. Toujours résident dans la région, il demeure fier citoyen en collaborant chaque semaine avec CJSO. Il aura le plaisir de vous rencontrer lors de cette

activité bénéfice qui répond à un besoin régional grandissant. Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie et à Relais pour la Vie.

**Réservez à votre agenda la date du vendredi 8 septembre 2017.**

Au plaisir de vous rencontrer lors de cette journée spéciale!

**Président d'Honneur du tournoi : Jérémie Rainville**

**Coprésidents du tournoi : Olivar Gravel, maire - Louis-Georges Mandeville, Lions**

## COÛT D'INSCRIPTION

<b>Forfait golf</b> inclus déjeuner brunch, golf, voiturette & souper	<b>160 \$</b>
<b>Golf seulement</b> inclus déjeuner brunch, golf & voiturette	<b>100 \$</b>
<b>Souper seulement</b>	<b>60 \$</b>

## VENTE DE GARAGE (Sans frais et sans permis)

Pour 2017, les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon les modalités suivantes :

Toute personne n'a droit de tenir une vente de garage, qu'**une seule fin de semaine**, parmi celles-ci :

- Les trois dernières fins de semaine de mai soient : **13 et 14 mai ou 20 et 21 mai ou 27 et 28 mai 2017.**

**Une deuxième fin de semaine de vente de garage** est autorisée sans frais et sans permis la 2<sup>e</sup> fin de semaine d'août soit : **12 et 13 août 2017.**

Veuillez prendre note qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commerce et résidence) et doit se dérouler entre **8h00 et 20h00**.

La direction - Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

## UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC DE LA POINTE-AUX-PINS

Pour 2017, il n'y a aucun coût pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins, **cependant**, l'achat d'une passe pour le stationnement est obligatoire, tout comme la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

Le coût de la passe pour le stationnement est fixé à 25 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et à 100 \$ pour les non-résidents.

Un maximum de 50 passes sera émis au parc de la Pointe-aux-Pins en priorisant une période d'inscription pour les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 au 26 mai 2017. **La passe est obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.**

L'enregistrement du véhicule (papier vert) ainsi qu'une preuve de résidence et/ou carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy sont obligatoires pour l'émission de la passe.



55, Place Fillion, Sorel-Tracy (QC) J3P 7Z7 / 450 730-0880

### FORMATIONS : GRATUITES

#### Formation *Les priorités* (3 rencontres)

Le rythme de la vie est de plus en plus rapide. Vous avez l'impression de courir ou de manquer de temps ? Voilà une formation pour vous! Nous explorerons la notion de priorité, en explorant les choix, les impacts et nous terminerons avec des outils pour vous aider à identifier et respecter vos priorités.

Mardis 16, 23 et 30 mai 2017 / 13h30 à 15h30

#### Formation *Le lâcher-prise* (3 rencontres)

Le but de cette formation est d'identifier vos obstacles au lâcher-prise dans votre vie. Nous regarderons aussi les comportements à adopter pour parvenir à un lâcher-prise durable et les différentes techniques pour accueillir la confiance dans vos vies.

Mardis 6, 13 et 20 juin 2017 / 13h30 à 15h30

#### Formation *Pour hommes seulement* (1x/mois)

L'évolution de l'homme à travers les obstacles de la vie l'amène à s'adapter. Certaines adaptations sont plus faciles que d'autres et ont moins d'impacts. Quelles sphères ont été modifiées et quelle est l'évolution de ma définition de l'homme au cours de la vie ?  
22 mars, 26 avril, 24 mai 2017 / 13h30 à 15h30

*L'Association a le plaisir d'accueillir une nouvelle intervenante au sein de son équipe. Bienvenue Bélynda Fortier!*



### DÎNERS MENSUELS (8,00\$) ET CONFÉRENCES GRATUITES

Repas offert en toute convivialité à chaque 3<sup>ème</sup> mercredi du mois. Arrivée des convives entre 11h30 et 12h00. Conférence suivant le dîner à 13h00.

Mercredi 17 mai 2017

Thème : Spectacle musical pour la fête des mères et des pères

Mercredi 21 juin 2017 : Assemblée générale annuelle

### DÉJEUNERS-CAUSERIES : Contribution volontaire

Déjeuners-causeries (1 lundi/mois de 9h30 à 11h30)

29 mai 2017 : Adaptation ou oubli de soi?

26 juin 2017 : Portrait de famille

24 juillet 2017 : L'importance de l'humour en tant qu'aidant

28 août 2017 : Mes attentes en tant qu'aidant

### • PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

**(IMPORTANT!)**

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

### • PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

### • EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtie doit tenir cette maison ou bâtie ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritus, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

### • ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

### • BACS ROULANTS (gris et bleus)

#### Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

## DE SIMPLES GESTES... POUR UN BON VOISINAGE!

Le printemps arrivant à grand pas, nous profiterons, bientôt, des belles journées ensoleillées sur nos terrasses, prendre des marches dans notre quartier, etc. C'est également le moment d'adopter des comportements responsables. C'est pourquoi des règles existent afin que toute la population, puisse agir avec civisme envers nos voisins et nos concitoyens.

À Saint-Joseph-de-Sorel, nous déployons des efforts constants afin d'améliorer la qualité de vie de tous les résidants et de rendre notre Ville plus propre et plus sécuritaire. Mais malgré tous nos efforts, nous avons besoin de la collaboration et surtout, de l'aide de la population. C'est en travaillant ensemble, que nous faisons, un peu plus chaque jour, de notre Ville un lieu où il fait bon vivre en harmonie.

Nous vous demandons d'être respectueux de votre entourage car souvent le printemps amène les gens à oublier les petits gestes liés, à la propreté, à l'environnement, au civisme, et à plusieurs autres sujets qui régissent les règles de vie

en société. Ils tondent la pelouse à l'heure des repas, écoutent la radio le volume au maximum sur leur balcon, effectuent des travaux extérieurs avec une machinerie qui émet de forts décibels tôt le matin. Leur insouciance nuit à la qualité de vie du voisinage. En respectant les règles de base du civisme, chaque citoyen contribue au bien-être et à la vie paisible de son quartier.

C'est encourageant de constater que la majorité des propriétaires d'un chien respecte notre réglementation. Ils promènent leur animal en laisse, les empêchent d'abooyer, ne circulent pas dans les parcs publics et se munissent du matériel nécessaire pour ramasser les excréments. En se comportant de la sorte, ils démontrent de la considération à l'égard de leurs concitoyens tout en respectant la réglementation sur les chiens.

Témoigner du respect envers les gens qui vivent dans notre milieu se résume souvent par des gestes très simples comme déposer son bac à ordures aux heures prévues par la réglementation, démontrer de la courtoisie

au volant de sa voiture ou éviter de gaspiller de l'eau potable en lavant son entrée de garage. Évidemment, il faut aussi faire preuve de tolérance et de compréhension lorsque les cris de joie d'enfants qui s'amusent dans la piscine du voisin dérangent un peu nos plans de lecture sur la terrasse.

Que dire également des gens qui agissent avec un dangereux manque de jugement en utilisant une arme à feu ou un fusil à air comprimé dans les quartiers résidentiels. La réglementation municipale en interdit d'ailleurs tout usage sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Et, que penser des gens qui font des «feux de camp» en soirée dont l'ampleur rivalise avec les cheminées de Fer et Titane, mettant en péril la sécurité et la vie de tout un voisinage.

En investissant dans le respect du bon voisinage et du civisme, nous collaborons tous au maintien de notre quiétude dans nos quartiers et l'amélioration de notre qualité de vie.

## Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

### CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

### CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

### AUTRES ANIMAUX

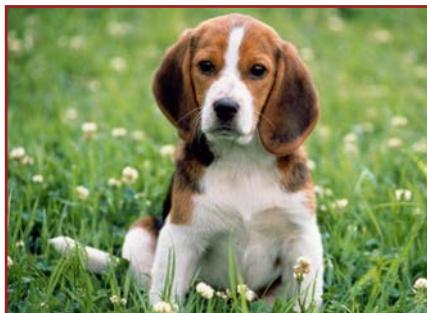
- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
  - Un ou plusieurs coqs;
  - Un ou plusieurs pigeons;
  - Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
  - Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

**Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.**

### PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

**Le civisme c'est aussi penser aux autres...**



### CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Le centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

**Pour l'achat des licences** (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du centre animalier Pierre-De Saurel**  
1681, route Marie-Victorin, local 109  
à Sorel-Tracy

**Téléphone : 450 746-7272**

Courriel :  
centreanimalier.pierredesaurel@gmail.com  
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à [mrc@pierredesaurel.com](mailto:mrc@pierredesaurel.com)

### MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes : papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

La collecte des matières organiques s'effectue le jeudi à toutes les semaines depuis le 4 mai 2017.

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue toujours aux deux semaines.

### BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

**Bris de bac roulant :** Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

**Achat de bac roulant :** Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

**Les deux bacs roulants (bleu et noir) sont obligatoires.**

### ENTREPOSAGE DES BACS

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

### COLLECTE DES BRANCHES

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone réglementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place 2 collectes spéciales pour les branches seulement. Ces collectes auront lieu durant les semaines suivantes, le jour habituel de la collecte :

- Semaine du 19 juin 2017
- Semaine du 23 octobre 2017

**N.B.** Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5m.



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

### Matières admissibles

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, éviers, lavabos et toilettes
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électriques et électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

### Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

**Disposition des matières :** Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant 6 h 00 du matin ou après 19 h 00 la veille de la collecte.

**Matières sur des remorques :** Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

\*Les appareils frigorifique sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Voici les dates des collectes : 8 juin, 6 juillet, 10 août et 7 septembre 2017**

## ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3125, rue Joseph-Simard, (anciennement site de Comporec) est ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 16 h 30. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel. **Une preuve de résidence est requise.**

### Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les résidus verts : branches, feuilles, résidus de jardin;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, aérosols, essence, huiles usées, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries;
- Pneus

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

### ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les déchets (ordures ménagères);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices
- De la terre contaminée.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

**Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.**

# Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants - emballages - imprimés

## VERRE

- Pots de verre
- Couvercles de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

## PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
	X
	X
	X
	X
	X
	X

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



## MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercles et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2.2 kg)

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
X	
X	
X	
X	
	X
Dépôt de RDD	
	X

## DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercles à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (*Saran wrap*)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

BAC BLEU	BAC GRIS
X	
	X
	X
	X
	X
	X

### IMPORTANT

Bien rinçer les contenants avant de les mettre dans le bac.



### SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,  
PLUS ON PAIE,  
MAIS PLUS ON RECYCLE,  
PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!



mrcpierredesaurel.com  
450 743-2703

MRC  
de Pierre-De Saurel



# RÉCUPÉRER

- POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?
- POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

DONC, PLUS ON ENFOUIT,  
PLUS ON PAIE,  
MAIS PLUS ON RECYCLE,  
PLUS ON REÇOIT!

**TRIER, C'EST PAYANT!**

## SAVIEZ-VOUS QUE...

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI?
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

## OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224

- Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.;
- piles, cartouches d'encre et cellulaires;
- Encombrants;
- Appareils de réfrigération et de climatisation;
- Lampe au mercure, fluorescents et fluocompactes;
- Matériel électronique et informatique;
- Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc.

\* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.

### MRC

- Encombrants (ramassage 1<sup>re</sup> semaine de chaque mois);
- Résidus verts (4 collectes par année)
- \* Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage;
- piles, cartouches d'encre et cellulaires.

### MUNICIPALITÉS DE

- Saint-David
- Saint-Ours
- Saint-Roch-de-Richelieu

- Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens
- \* Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.

### BUREAUX MUNICIPAUX COMMERCES PARTICIPANTS\*

\*Voir la liste complète sur le site web

- piles, cartouches d'encre et cellulaires

### GARAGES DE VÉHICULES

- pneus et batteries

### PHARMACIES

- médicaments

J-P BLANCHARD - 450 742-5335

SINTRA - 450 742-5993

LOU-TEC - 450 742-3787

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

\* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.



## LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

### 1 RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

### 2 RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

### 3 RÈGLE D'OR N° 3

Evitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.

### 4 RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.



## SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOISSEMENT.

**www.mrcpierredesaurel.com**  
**Téléphone : 450 743-2703**

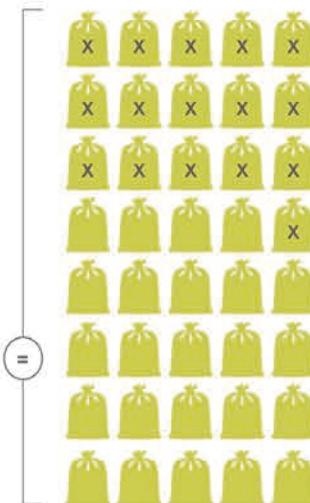
“ LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L’ON NE PRODUIT PAS ”

# RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER

## SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU REJETTE L’ÉQUIVALENT DE 40 SACS À DÉCHETS\* PAR ANNÉE? S’IL COMPOSTE, IL DIMINUE À 24 SACS.

\* sac d'une contenance de 20 livres



## LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

### POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de 40 % du volume peut se transformer en compost. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

## L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

### LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais



## LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

### RÉDUIRE À LA SOURCE

#### 1 EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :

- Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
- Privilégiez l’achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
- Privilégiez l’achat de produits ou d’emballages faits à partir de matières recyclées.

#### 2 EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :

- Privilégiez les produits en vrac.
- Recevez vos factures par Internet.

#### 3 EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.

#### 4 EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

## LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

### LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à cœur autrement qu'en argent!

## SAVIEZ-VOUS QUE...

### LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

[www.mrcpierredesaurel.com](http://www.mrcpierredesaurel.com)  
Téléphone : 450 743-2703

## HEURES D'OUVERTURE

### HORAIRE D'ÉTÉ

#### BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE (DE MAI AU 1<sup>er</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de :	08h15 à 12h00
	13h00 à 16h30
Vendredi :	08h15 à 11h45
	Fermé l'après-midi

#### FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Le bureau sera fermé du 24 juillet  
au 4 août 2017 inclusivement.

#### TRAVAUX PUBLICS

#### (DU 1<sup>er</sup> LUNDI DE MAI AU 1<sup>er</sup> LUNDI DE SEPTEMBRE)

Lundi au jeudi de :	07h00 à 12h00
	13h00 à 17h00
Vendredi :	08h00 à 12h00
	Fermé l'après-midi

#### CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:  
Lundi 22 mai • Jeudi 22 juin PM • Vendredi 23 juin  
Jeudi 29 juin PM • Vendredi 30 juillet  
Lundi 4 septembre

#### COMPTES DE TAXES DATES DE PAIEMENT

#### N'OUBLIEZ PAS

Deuxième versement :	17 mai 2017
Troisième versement :	16 août 2017

#### TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu, tous les lundis, mardis, mercredis ainsi que les jeudis, de 17h30 à 20h30.

#### RAMPE DE MISE À L'EAU

N'oubliez pas qu'à compter du 1<sup>er</sup> juin, vous devez posséder votre passe pour utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau. Un maximum de **50 passes** sera émis par année d'émission.

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates: 15 mai - 19 juin - 10 juillet -  
21 août - 18 septembre 2017

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

## SERVICES MUNICIPAUX

**URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911**

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141  
Travaux publics (urgence) : 911  
(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

#### INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie :	450 743-4572
Secrétariat :	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	450 742-1315
Courriel: ville@vsjs.ca	• • • Site web : www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs)	450 743-3205
Piscine :	450 742-1602
Local du 3 <sup>e</sup> âge :	450 743-5431
Centre animalier Pierre-De Saurel :	450 746-7272

#### MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703  
Site web : www.mrcpierredesaurel.com

#### USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

## MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel.....450 742-3148
- Serge Baron.....450 742-5818
- Jean-Guy Cournoyer .....450 743-8779
- Vincent Deguise .....450 742-4379
- Michel Latour .....450 746-8965
- Francine Parenteau .....450 746-0896
- Jacques Renaud.....450 743-7803

## AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

## Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires  
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée  
Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel  
Rédacteur en chef : Olivar Gravel  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec  
Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidants.